

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq mai à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents non-excuses : Madame Bahija KHATTABI

Secrétaire de séance : Madame Garnier Gwenaëlle, désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal du 9 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Prêt relais / Dossier de subvention CAB
- 2) Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- 3) Prix du loyer « Multiservices »

## **1 Prêt relais / Dossier de subvention CAB**

Monsieur Jacques MARIEN informe le conseil d'un changement de procédure concernant le mode de demande pour les subventions, un mail reçu de la part du département nous a informé que pour l'année 2021, 4 dossiers distincts doivent être déposés (aménagement de sécurité, de bourg, de bordures et caniveaux). Notre demande au titre de l'enfouissement des réseaux est conservée, et une nouvelle demande a été déposée en ligne le 22 avril. Bien que les subventions soient acquises dans le cadre de la CAB, ce retard de traitement et l'avancée rapide des travaux nécessitent la mise en place d'un prêt relais afin de couvrir le délai entre le versement des subventions et le paiement de ces travaux qui vont se terminer avec 1 mois d'avance.

Les dossiers ont été déposés, et passeront en commission d'examen en juillet 2021, la collectivité touchera les subventions au mieux en fin d'année ou en début de l'année prochaine.

Une demande de prêt en attente de subvention d'un montant de 90 000 € a été faite auprès du Crédit Agricole pour une durée de 2 ans à remboursement anticipé, possible dès la réception des subventions. Il nous propose un taux à 0.53 % avec engagement de remboursement dès réception du versement des subventions.

Madame Patricia QUELENNEC s'interroge sur le fait que l'on ne puisse pas attendre les subventions et éviter de refaire un prêt puisque nous venons de voter le budget avec un prêt de 100 000 euros pour la voirie, elle ne comprend pas pourquoi nous n'avons pas de roulement de fond assez gros pour palier à ce genre de soucis.

Monsieur le Maire, Madame Sylvie BOULIN et Monsieur Jacques MARIEN expliquent les rouages de l'administration et de la municipalité. Monsieur le Maire explique qu'il ne souhaite pas engager les fonds propres de la commune, la date de réception des subventions étant fin d'année ou en début de l'année prochaine ; une commune se doit de garder une réserve pour tout problème urgent d'infrastructure ou autre qui pourrait subvenir entre temps et nécessiter des travaux d'urgence.

Monsieur COUQUIAUD précise qu'il ne serait pas correct vis-à-vis de l'entreprise et du bon déroulé des travaux d'attendre les subventions pour procéder au paiement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de contrat de Prêt Attente 2 ans SAGELAN du Crédit Agricole.

## **2 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une requête de la Direction Générale des Finances Publiques demandant aux communes une délibération de principe fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;  
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 2 ;  
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;  
Considérant que le bon fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires au sein des services administratifs et techniques ;  
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

### **DÉCIDE**

- L'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires en faveur des fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, non complet et temps partiel relevant des Catégories B ou C dans les filières administrative ou technique pour les heures effectivement travaillées au-delà de la durée légale du travail ;
- Pour les agents à temps non complet, il s'agira d'attribuer des heures complémentaires
- Le taux maximum mensuel applicable sera déterminé en fonction du traitement brut annuel de chaque agent conformément au décret du 14 janvier 2002 susvisé.
- Sous réserve des nécessités du service, les heures effectives au-delà de la durée normale de service peuvent être récupérées sur demande de l'agent.
- Les heures supplémentaires feront l'objet d'un contrôle mensuel conformément au décret du 14 janvier 2002. Elles font l'objet d'une autorisation préalable du chef de service.

La présente délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Madame Gwenaëlle GARNIER estime que cela est normal et nécessaire de justifier les heures supplémentaires.

Madame Patricia QUELENNEC demande pourquoi il y a des heures supplémentaires.

Monsieur le Maire explique que les agents peuvent être amenés à remplacer des collègues malades sur le tard ou peuvent avoir des activités ou travaux urgents à effectuer (Intempérie, scrutins électoraux), Monsieur le Maire rappelle également qu'il s'agit d'une délibération de principe visant à optimiser la gestion du personnel en ayant une meilleure visibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette délibération de principe.

### **3 Prix du loyer « Multiservices »**

Madame Delphine NONCLE informe le conseil que Monsieur ELUARD, gérant du « Grenier de Villegouge », quitte le local situé dans le Multiple rural au 6 route des Acacias.

Afin de pouvoir relouer ce local, la commission Commerces s'est réunie pour statuer sur les propositions de tarifs concernant ce loyer.

Elle suggère de fixer le loyer à :

- 190 € les douze premiers mois
- 380 € les douze mois suivants
- 575 € à compter du 25<sup>ème</sup> mois

Et la caution à 400 €.

Monsieur Jean BOULIN indique qu'il y a encore des travaux à effectuer avant l'ouverture du multi service, (compteurs etc..) ainsi que l'installation d'extracteurs, pour lesquels un devis a été établi à la demande du gérant. Le local étant loué dans l'état, Monsieur le Maire indique que l'installation des extracteurs sera à la charge du gérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la proposition de la Commission et d'autoriser la signature du bail de location pour ce local.

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire nous informe que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain et invite les conseillers à être présent afin d'assurer le double scrutin.

Monsieur le Maire indique également que les participants aux opérations électorales peuvent se faire vacciner même s'ils ont moins de 50 ans et distribue une attestation réglementaire à ce titre.

Monsieur Yannick SURAULT fait un point sur la Commission sport & Jeunesse ;

Concernant le tennis une allée à été faite entre le terrain du bas et le terrain du haut, les trois arbres ont été élagués, tout le monde est satisfait de ces travaux. Il nous indique également différentes requêtes des clubs sportifs. Monsieur le Maire explique que l'ensemble de ces demandes seront étudiées, mais ne sont pas inscrites dans le budget 2021.

Madame Gwenaëlle GARNIER demande pourquoi le marché du 1er mai a été annulé. Madame Patricia QUELENNEC souligne une communication difficile ainsi qu'un nombre insuffisant d'exposants inscrits. Monsieur le Maire indique également que les marchands vu le contexte sanitaire étaient frileux pour une première édition. Patricia nous informe également qu'un groupe de musiciens est prévu pour le 10 juillet (pour les festives), il faudra valider le devis assez rapidement pour pouvoir communiquer par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 19h22.